

L'interprofessionnalité au quotidien

Définitions

Pourquoi une évidence !...

L'interprofessionnalité les réseaux

- Le monde 1.0 – un monde plus technique
 - outils d'amélioration de la production
 - toujours plus productif et plus grand
 - *Le monde 2.0 – un monde plus humain*
 - *homme au cœur de l'entreprise*
 - *agrégation de techniques au service du projet*
- => Échanges entre professions pour un service de compétences globales

L'avocat conseil d'entreprise

le Barreau d'affaire est représenté au niveau syndical par l'ACE - le champs d'actions de ses adhérents est complémentaire au nôtre :

- droit des affaires
- réorganisation d'entreprises
- développement, acquisition
- optimisation patrimoniale

Sur le thème du Réflexe Entreprise, l'ACE-JA mobilise ses adhérents autour de la stratégie de développement du cabinet et de la prise de conscience des besoins d'être conseiller pour les entrepreneurs

Comment et pour quels types de dossiers ?

Cas pratiques

L'intérêt du travail collaboratif

des compétences **complémentaires** :

- création et choix du statut du dirigeant
- tout au long de la vie de l'entreprise :
 - outils de pilotage
 - fiscalité et... contentieux
- transmission / évaluation et droit de la famille

des outils variés adaptés selon les professionnels et non pas selon nos habitudes de travail : **échangeons !**
au **bénéfice exclusif du client à court terme**, mais dans l'intérêt évident de nos entreprises à long et moyen terme sans augmenter les coûts grâce à une meilleure communication-coordination

=> d'où la nécessité de désigner un chef de projet autour du dirigeant-porteur de projet

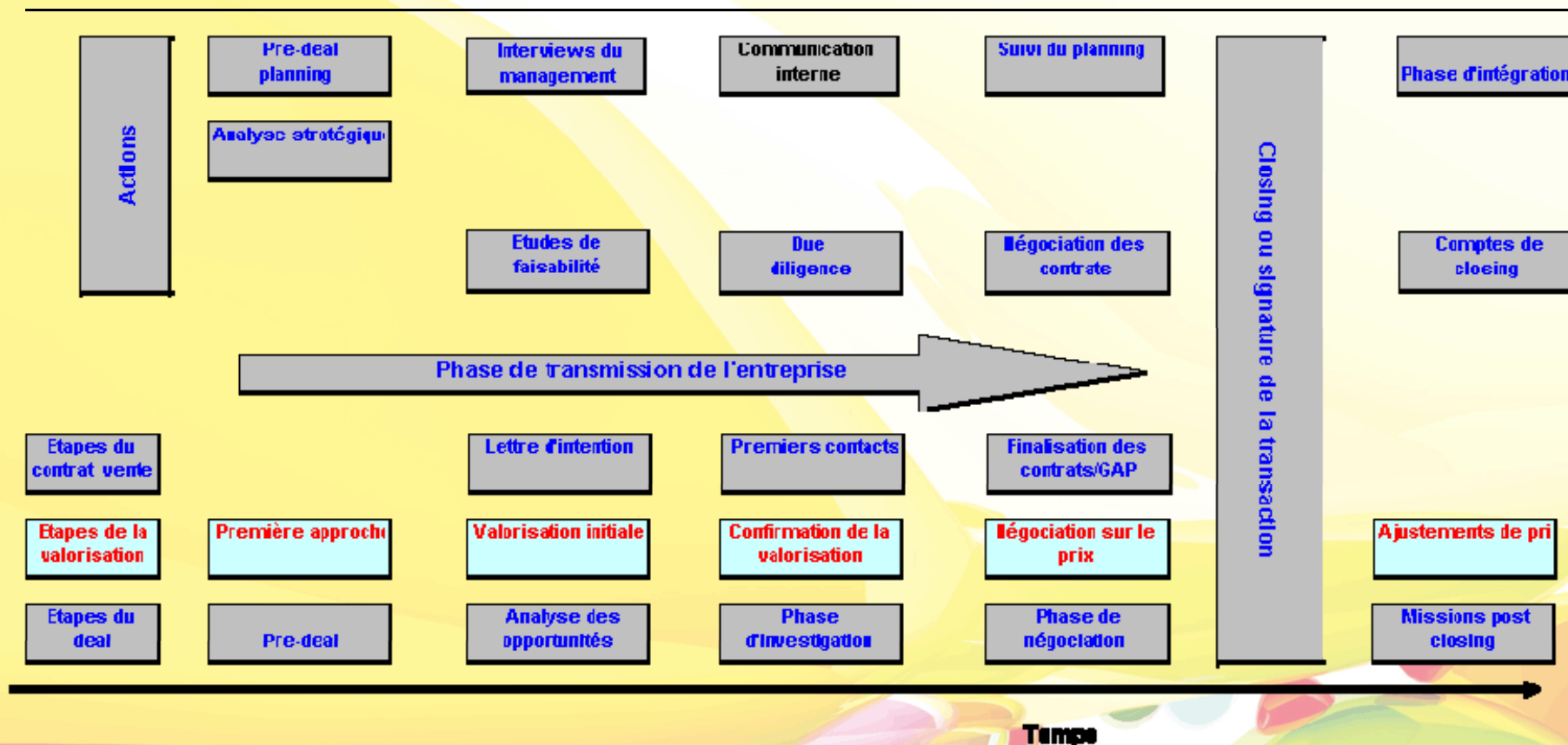
Quels échanges pour quelles missions ?

- création
- transmission
- cession
- évaluation
- contentieux commercial
- expertise judiciaire

chacun ses compétences, ses habitudes de travail...
l'occasion aussi de découvrir d'autres modalités de
transmission / cession. p.ex. pacte Dutreil

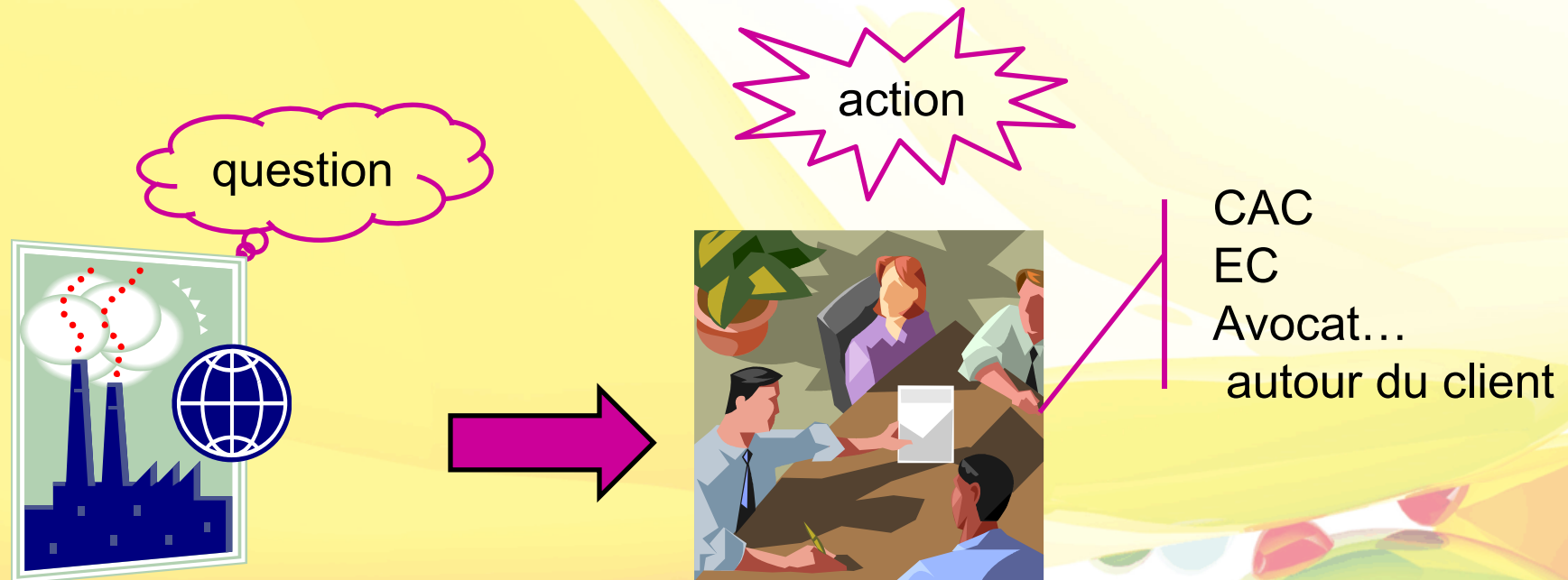
Concrètement

La transmission d'entreprise



Concrètement

- PME structurée
 - Un service comptable structuré autour d'un DAF
 - Accompagnement au quotidien par l'avocat



Comment s'y prendre ?

La mise en œuvre de l'interprofessionnalité
au quotidien

Créer et développer ses réseaux

Des professions réglementées

Rappel de la charte

- entre professionnels dotés d'un Ordre et d'une éthique exigeante
- des synergies au service du client
- la nécessité de délimiter le champs d'intervention de chacun sans oublier un coordinateur éventuel
- création d'une commission d'examen des difficultés

La déontologie : un avantage concurrentiel

- l'évident secret professionnel
- le respect du conflit d'intérêt
- la confidentialité des correspondances le cas échéant

Les réseaux

Chacun son réseau... des raisons supplémentaires de faire profiter de ses compétences !

- création : apporteurs, associations d'accompagnement, clients - créons l'entente plutôt que la discorde
- vie de l'entreprise : des oublis couteux : rémunération, conventions réglementées, début de litige : il est plus difficile de corriger que de traiter à la source les problèmes
- transmission : CGPI, assureurs, densifier son réseau par l'apport de nouveaux contacts

A tout faire seul... le professionnel s'isole ! Et perd en compétences

Les structures pour échanger

CCEF

- créée en 1992 par René Ricol et présidée par JP Bohringer
- regroupe 600 professionnels
 - actuaires, avocats, CGPI, experts-comptables, notaires...
 - intéressés par les techniques financières
 - organisée en commissions techniques
 - *société de gestion*
 - *patrimoine immobilier*
 - *évaluation et transmission*
 - *développement des entreprises*
 - *optimisation des droits sociaux*

Aller plus loin !

le collaboratif, au-delà des chartes :

- le partage d'informations
 - newsletters cabinets
 - échanges techniques réguliers
- les TIC
 - des échanges facilités - plateforme collaborative
 - et pourquoi pas des abonnements communs - base de données / documentaires
- pour quelle structure d'exercice...
 - Darrois nous y invite

Les structures d'exercice

Des professions réglementées :

- un accès au capital limité
- mais néanmoins possible

Des partenariats non formalisés

à l'organisation de participations croisées

... après la grande profession du Droit, celle du Conseil ?